

Brussels, 7 May 2025
(OR. en)

8623/25

CULT 45
AUDIO 35
FIN 479

NOTE

From:	General Secretariat of the Council
To:	Delegations
Subject:	AOB for the meeting of Education, Youth, Culture and Sport Council of 12 and 13 May 2025: Successes of the European Funding and Regulation Model for film and audiovisual creation - Information from France

Succès du modèle de financement et de régulation européen de la création cinématographique et audiovisuelle

Note d'information de la délégation française

L'identité européenne est indissociable d'un attachement profond à la culture et à la liberté de création. Pour respecter et promouvoir la diversité de ses cultures, l'Union européenne a toujours cherché à défendre et à soutenir, dans chacun des Etats membres, une création originale et unique en son genre, libre de toute ingérence ou de toute influence dominante.

Cette diversité culturelle, héritage du passé, continue d'irriguer nos imaginaires. Elle se mesure à l'aune de ce que les artistes font quand on leur donne les moyens de créer librement. C'est pourquoi elle a été consacrée dans les traités de l'Union, et dans la convention UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, visant à préserver une forme d'exception culturelle à une époque de très forte libéralisation des échanges internationaux.

Vingt ans après la signature de cette convention, force est de constater que l'Union européenne a su efficacement accompagner les Etats membres dans leurs ambitions au travers, d'une part, de ses financements, et, d'autre part, de l'adoption de réglementations protectrices. Le cadre européen, qui soutient un écosystème créatif compétitif et diversifié, composé d'acteurs à dimension européenne et de nombreux créateurs indépendants, est véritablement favorable à l'épanouissement de toutes les formes d'expressions culturelles.

Dans ce contexte, et à l'approche de la 78^e édition du festival de Cannes, il est essentiel d'évoquer au sein du Conseil, les succès du cadre européen et les moyens de sa promotion. Le secteur de l'audiovisuel et du cinéma est en effet un exemple particulièrement emblématique de ce que peut être l'Europe de la Culture de demain.

La Berlinale, La Mostra ou le festival de Cannes en témoignent : le modèle européen permet d'emporter des succès considérables, les sélections et les récompenses consacrant en large majorité des œuvres européennes. Ce modèle fait aussi la preuve de son succès auprès du public comme en témoigne *Flow* : cette coproduction européenne a su gagner les cœurs de plus d'un million de spectateurs européens, outre les très nombreuses récompenses critiques qu'elle a obtenues, notamment, tout récemment, le prix LUX.

Ces succès trouvent leur origine dans l'action de l'Union et de ses Etats. Bénéficiant de politiques volontaristes des Etats membres, d'un environnement européen protecteur en matière de droit d'auteur et de droits voisins, d'un cadre commun au travers de la directive sur les services de médias audiovisuels (SMA), et du volet MEDIA d'Europe Créative, notre secteur de l'audiovisuel et du cinéma sait faire vivre la diversité culturelle dans le quotidien de tous les Européens.

L'agenda européen à venir, autour du prochain cadre financier pluriannuel et de l'évaluation de la directive SMA, permettra de mener des réflexions communes autour de trois piliers essentiels de l'action de l'Union en matière culturelle : la diversité des expressions culturelles, la compétitivité des secteurs et leur contribution au pluralisme et donc à la démocratie.

Il est indispensable de nous interroger collectivement, entre Etats membres, avec la Commission européenne et avec le Parlement européen, afin d'évaluer si les moyens dont nous disposons permettent d'atteindre ces objectifs politiques.

Pour être fécond, ce débat passionnant qui nous attend doit se fonder sur des éléments factuels. C'est le sens de la publication par les autorités françaises de premières réflexions quant à leur transposition de la directive SMA, au travers d'un bilan du régulateur national ARCOM et du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), ou encore via le rapport sur les équilibres de l'industrie audiovisuelle et cinématographique à l'heure des grandes plateformes de vidéo à la demande remis au CNC. La perspective de chacun de nos Etats membres et les apports de l'étude *Media Outlook* de la Commission européenne seront indispensables pour mener une discussion riche et approfondie.

Dans un contexte où l'Europe, depuis plusieurs mois, se rassemble et s'engage pour affirmer son autonomie stratégique et ses valeurs sur la scène internationale, nous devons continuer de nous rapprocher et de nous unir. Pour cette raison, la ministre souhaite engager l'ensemble des ministres dans des actions communes au soutien du modèle européen, dont la première étape serait la signature d'une tribune des ministres européens à l'occasion du festival de Cannes.

Successes of the European Funding and Regulation Model for film and audiovisual creation

Information from France

European identity is inseparable from a deep commitment to culture and freedom of creation. In order to respect and promote the diversity of its cultures, the European Union has consistently sought to defend and support, in each Member State, an original and distinctive form of creation, free from interference or any dominant influence.

This cultural diversity, which is our legacy, continues to shape and inspire our collective imagination. It is measured by what artists are able to create when they are granted the freedom and means to do so. This is why it has been enshrined in the Treaties of the European Union, as well as in the 2005 UNESCO Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions, which sought to safeguard a form of cultural exception in an era marked by the far-reaching liberalisation of international exchanges.

Twenty years after the adoption of this Convention, it is clear that the European Union has effectively supported the Member States in their ambitions, on the one hand through its funding instruments, and on the other, through the adoption of protective regulatory frameworks. The European framework, which supports a competitive and diverse creative ecosystem composed of players with a European dimension and numerous independent creators, truly fosters the flourishing of all forms of cultural expression.

In this context, and with the 78th edition of the Cannes Film Festival approaching, it is crucial to discuss within the Council level the successes of the European framework and the means of promoting it. The audiovisual and film sector is indeed a particularly emblematic example of what the Europe of Culture could look like in the future.

The Berlinale, the Mostra and the Cannes Film Festival are proof that the European model is highly successful, with the vast majority of selections and awards going to European films. This model also proves its success with audiences, as demonstrated by *Flow*: this European co-production has captured the hearts of over one million European viewers, in addition to the numerous critical awards it has received, including most recently the LUX Prize.

These successes are the result of combined actions of the European Union and its Member States. Benefiting from the proactive policies of the Member States, a protective European environment in terms of copyright and related rights, a common framework through the Audiovisual Media Services (AVMS) Directive, and the MEDIA strand of Creative Europe, the audiovisual and cinema sector brings cultural diversity to life in the daily lives of all Europeans.

The upcoming European agenda, focused on the next multiannual financial framework and the evaluation of the AVMS Directive, will provide an opportunity for joint reflection on three key pillars of the Union's cultural action: the diversity of cultural expressions, the competitiveness of the sectors, and their contribution to pluralism and, therefore, to democracy. It is essential for us to collectively reflect, among Member States, with the European Commission and the European Parliament, in order to assess whether the resources at our disposal enable us to achieve these objectives.

To be meaningful, this exciting debate ahead of us must be based on factual elements. This is the purpose of the French authorities' publication of initial reflections on their implementation of the AVMS Directive, through reports from the national regulator ARCOM and the National Centre for Cinema and the Moving Image (CNC), as well as the report on *The balance of audiovisual and cinematographic industry at the time of major video-on-demand platforms*, submitted to the CNC. The point of view of each of our Member States, along with the contributions of the European Commission's *Media Outlook* study, will be essential for a rich and in-depth discussion.

In a context where Europe, over the past few months, has been coming together and committing to assert its strategic autonomy and values on the international stage, we must continue to draw closer and unite. For this reason, the Minister wishes to engage all Ministers in joint actions to support the European model, the first step of which would be the signing of a joint statement by European Ministers during the Cannes Film Festival.